



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

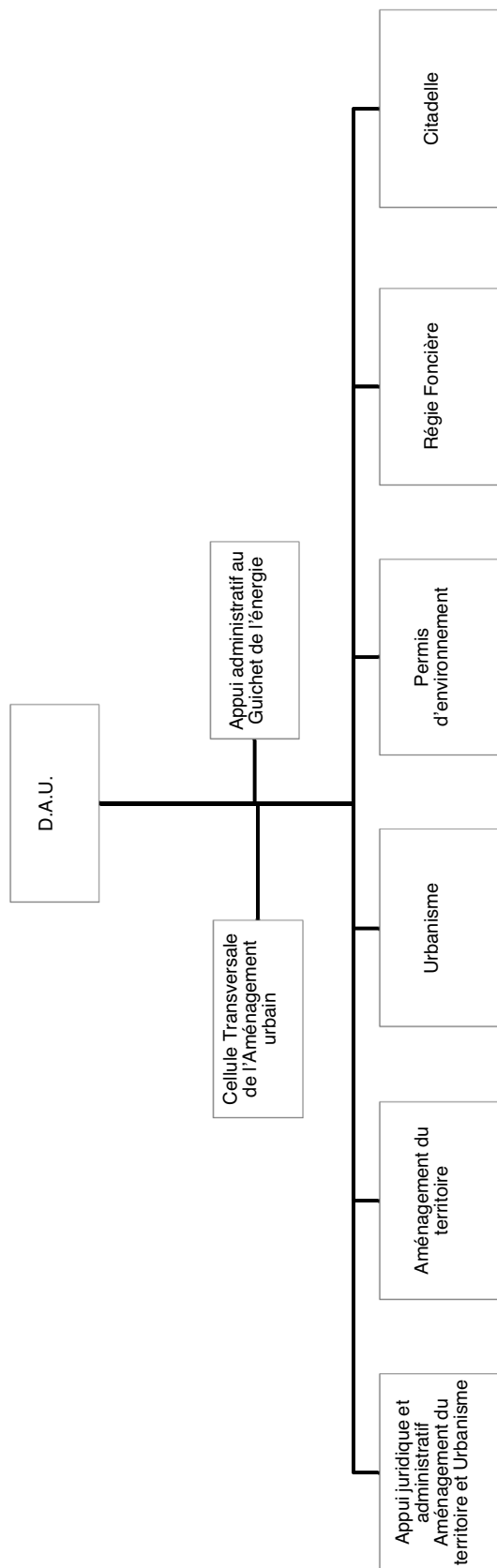
DEPARTEMENT
DE L'AMENAGEMENT URBAIN
DAU

10



D.A.U.

Département de l'Aménagement Urbain



1. Composition du Département

Le Département de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) compte cinq services, une cellule transversale et gère le Guichet de l'Energie, soit au total 77 agents.

Les missions des services du D.A.U. sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa Citadelle, et plus particulièrement :

- le service Aménagement du territoire (6 agents) gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les grands projets immobiliers en amont ainsi que les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'implantation commerciale, de permis intégrés et divers
- le service Urbanisme (7 agents) analyse les dossiers de demandes de permis d'urbanisme et divers afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et Urbanisme (23 agents) vient en appui administratif et juridique aux deux services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques. La cellule Permis d'environnement assure la gestion administrative des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis unique et de déclarations environnementales
- la Régie foncière (14 agents) promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- le service Citadelle (17 agents) assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- la cellule Transversale de l'Aménagement urbain (7 agents, dont le Chef de département) a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- le Guichet de l'Energie (3 agents) a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques

2. Description du département

En 2011, le Programme stratégique du D.A.U. a été élaboré en concertation avec l'ensemble des agents. Il s'articule autour de deux volets :

- Le volet interne (administration générale), avec trois objectifs principaux :
 1. être un département dans lequel la motivation est source d'efficacité et de qualité du travail accompli (le plaisir de travailler)
 2. être un département dans lequel le service au citoyen est optimal
 3. être un département qui veille à gérer son budget en bon père de famille
- Le volet externe (développement des politiques), qui compte quatre objectifs principaux :
 1. être une commune qui maîtrise son développement urbanistique dans une perspective de durabilité
 2. être une commune exemplaire qui encourage les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables
 3. être une commune qui, par le biais de grands projets stratégiques, participe au renforcement de sa position de Capitale de la Wallonie
 4. être une commune qui met en valeur sa Citadelle, comme un phare au cœur de la ville

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 7

Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme

Objectifs opérationnels 7.1. Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	1. Outil créé ou acquis, prêt pour l'encodage.	✓ Logiciel de gestion des documents administratifs urbanistiques acquis en octobre 2015 (urb@web)
7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	1. Encodage structuré et organisé (peut devenir une routine) 2. Quantité de données encodées (nombre et type de données).	➡ 1. Encodage organisé, il devra être adapté en fonction des nouvelles dispositions du CODT 2. Informations disponibles après exploitation du logiciel
7.1.3. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	1. Procédures et problématiques identifiées.	✓ 1. Réalisé lors de la rédaction du CSC pour l'acquisition du logiciel de gestion des documents urbanistiques
7.1.4. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections).	1. Organigramme et missions redéfinies.	✓ 1. Réorganisation effective des services, actée par décision Collège le 17 septembre 2015
7.1.5. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)	1. Délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision, notification).	➡ 1. Le processus d'amélioration est entamé via la réorganisation des services et l'acquisition d'un logiciel. La mise en œuvre effective du CODT permettra de revoir les processus au fur et à mesure.

Evaluation des phases réalisées

Le DAU a pris des mesures en amont de la mise en œuvre du CODT pour se préparer au maximum au défi lancé aux communes de respecter des délais de rigueur extrêmement courts.

Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectifs opérationnels 10.4. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.	1. Arrêtés de classement ; 2. Conditions d'occupation du site et des bâtiments établies.	 1. Classement du stade des jeux et du Théâtre de Verdure par arrêté ministériel du 27 novembre 2015. 2. Conditions générales d'occupation du domaine fortifié établies (Collège du 28 février 2012). Pour les bâtiments, conditions établies via les conventions d'occupation.
10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	 1. Accord-cadre 2013-2022 avec la Wallonie pour la restauration des murailles, des souterrains et de monuments spécifiques de la Citadelle de Namur ainsi que pré-programmation trisannuelle 2016-2018 concertée avec M. l'Echevin Gavroy. 2. Rénovation des locaux administratifs du service Citadelle ; de la Caserne ; du logement du concierge (travaux en cours, fin estimée à l'été 2016) ; des abords de la Caserne ; de la Porte de Médiane ; des Tours Joyeuse et César ; une anglée des grands fossés achevée ; phase 1 des murailles achevée ; phase 5' des murailles à l'arrière des Casernes achevée.
10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.	1. Programmation et réalisation des projets publics s'inscrivant dans les zones proches de la Citadelle.	 1. Avis du service Citadelle sollicité pour les projets Téléphérique ; pavillon de Milan ; coordination des plans lumière du parlement Wallon, de la Confluence et de la Citadelle ; nouvelle signalétique du centre-ville avec le service Mobilité et l'OTN ; demandes de permis d'urbanisme ou de certificat d'urbanisme dans la zone Confluence si impact possible.

Evaluation des phases réalisées

Le service Citadelle a bénéficié d'un renforcement de son équipe : la multidisciplinarité des profils permet de développer d'avantage de projets, avec plus d'efficacité.

Les perspectives 2016 s'orientent vers la restauration des grands souterrains (travaux prévus en mai 2016, fin estimée en juin 2017 via l'accord-cadre), le lancement des études pour les phases 2, 3 et 4 des murailles (travaux prévus en 2017) et l'étude pour la rénovation de la Tour du Guetteur et ses abords (travaux prévus en 2017)

Objectif stratégique N° 23
Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens

Objectifs opérationnels 23.2. Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	1. Pavillon ouvert, 2. Nombre d'événement organisé 3. Existence d'un programme d'activité	☒ 1. Inauguration du pavillon le 09 mars 2015 2. 12 événements organisés en 2015 3. Une programmation est prévue pour 2016, sur base de l'évaluation du fonctionnement de la première année (approuvé au CE du 17 décembre 2015).

Evaluation des phases réalisées
Extrait du document « pavillon de l'aménagement urbain programmation 2016 » : « Si les activités sont nombreuses et les relais sur le Web relativement encourageants, force est de constater que la fréquentation du lieu (et de certaines activités) est loin d'être optimale. En outre, un manque d'effectifs et une surcharge de travail a parfois été défavorable à l'équipe en termes de communication. Des efforts ont donc été consentis depuis octobre 2015 pour exploiter l'outil à pleine capacité...ceci d'autant plus que l'année 2016 sera riche en concrétisation de grands projets. En outre, d'autres facteurs tels que le départ à la pension d'un des agents de l'Espace participation et le réaménagement des bureaux du service Information et Communication ont amené à repenser globalement l'organisation de l'équipe en charge du Pavillon. » Depuis octobre 2015, l'appui de l'équipe de l'espace participation pour les animations et la communication devrait constituer une plus-value.

Objectif stratégique N°28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.1. Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.1.1. Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	1. Organisation effective du salon 2. Nombre de visiteurs au Salon ; 3. Nombre d'entreprises participantes.	 1. Ok en 2014 et 2015, une 3 ^e édition est prévue en 2016 2. En 2014 : 1600 ; en 2015 : + de 3000 3. En 2014 : 20 ; en 2015 : 41
28.1.2. Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	1. Soutenir au moins 5 initiatives en lien avec l'e-commerce au cours de la réalisation du PST	 1. 1 conférence en 2013 sur les aides en Wallonie pour le développement de l'e-commerce ; 1 séance d'information en 2014 avec l'UCM sur le référencement web ; réflexion sur le développement d'une plateforme d'e-commerce pour les commerçants locaux (cette piste a été abandonnée suite à diverses réunions Dynamique urbaine)

Evaluation des phases réalisées

Le taux de participation du salon NINO, aussi bien du côté des exposants que des visiteurs, a doublé entre la 1^e et la 2^e édition, ce qui tend à confirmer l'intérêt de la démarche. La réussite de la 3^e édition permettra certainement de confirmer le salon dans sa pérennité.

Cet objectif opérationnel a été transféré du DVP au DAU pour une meilleure synergie d'action.

L'action de soutien aux nouvelles formes d'e-commerce se concrétise plus timidement. Des partenariats avec l'UCM, Nearshop/AWT n'ont pas débouché sur d'autres actions. Une réflexion a été menée sur l'utilité de développer une plateforme web réunissant les commerçants locaux mais a été abandonnée suite à diverses réunions « Dynamique urbaine »

Objectif stratégique N° 28
Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.3 Définir un plan stratégique de développement économique : schéma communal de développement commercial		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	1. Attribution du marché d'étude à un auteur de projet 2. Etude réalisée par l'auteur de projet désigné 3. Schéma communal de développement commercial défini	 1. Préparation du CSC en cours 2. Sera réalisé lorsque l'étape précédente sera terminée 3. Sera réalisé à la clôture de l'étape précédente.

Evaluation des phases réalisées
L'étude à réaliser par un auteur de projet agréé pourra démarrer en 2016, les budgets nécessaires étant prévus à cet exercice. Le schéma communal de développement commercial se mute en schéma d'attractivité commerciale. Le schéma de structure contient déjà toutes les recommandations pour encadrer la délivrance des permis d'implantation commerciale en terme de planification, l'élaboration d'un SCDC présente donc peu d'intérêt, par conséquent, il est plus intéressant d'élaborer un SCA qui se veut plus pragmatique en proposant des actions concrètes à des fins de dynamisation du commerce sur l'ensemble du territoire. Cet objectif a été transféré du DVP au DAU pour une meilleure synergie d'action.

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.1. Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.	1. Document « Programme stratégique pour la Citadelle de Namur » ; 2. Mise en œuvre du programme et de ses différentes actions.	 1. Le document existe mais uniquement en interne du service Citadelle. 2. Les actions sont mises en œuvre, notamment à travers les objectifs opérationnels 30.2 et 30.3 et à travers l'accord-cadre avec la Wallonie.
30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	 1. Inventaire et plan d'actions établis, en cours de mise à jour pendant le 1 ^{er} semestre 2016 2. Entretien quotidien et permanent du site et de ses bâtiments par la cellule technique du service
30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.	1. Animations ; 2. Produits permanents vendus ; 3. Nombre total de visiteurs et de participants.	 1. Un projet de programmation annuelle d'animation est validé par le Collège chaque année 2. 33.340 produits permanents vendus en 2015 3. 38.714 visiteurs en 2015

Evaluation des phases réalisées

Le programme stratégique pour la Citadelle n'a pas été finalisé et présenté officiellement au Collège, néanmoins les orientations existent et servent de feuille de route pour la gestion du site.
 Une concertation plus étroite est mise en œuvre depuis mi 2015 entre le service Citadelle et le Comité Animation Citadelle afin de favoriser la transversalité et la cohérence entre les actions de ces deux entités.
 Le renforcement multidisciplinaire de l'équipe a permis le développement d'un plus grand nombre de projets de qualité, notamment l'espace horeca « Made in Namur ».
 Le « produit » Citadelle se développe au fil des saisons en offrant des infrastructures d'accueil de qualité et un panel d'activités variées.

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.2. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.	1. Inauguration des infrastructures renouvelées et nouvelles ; 2. Commercialisation des produits de visites renouvelés et nouveaux.	 1. Inauguration du centre visiteurs en 2015 ; renouvellement signalétique directionnelle prévue à l'été 2016 ; début de travaux des souterrains annoncés en mai 2016 (inauguration prévue en juin 2017) ; mise en lumière attribution prévue en 2016 2. Audioguides prévu pour juin 2016 Travail en cours sur les visites à destination d'un public scolaire (cahier pédagogique)
30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	1. Animations (nombre et fréquentation).	 Citadelle pass : 33.340 visiteurs ; balades aux flambeaux ; balades gourmandes ; offre pour le secteur MICE ; activité Halloween, Médiévales, Verdur Rock, Namur Raid, etc. Accueil d'animations : festival du cirque, cirque Bouglione, fête des Solidarités, Namur Legend, etc.
30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.	1. Partenariats (nombre et retombées).	 Divers partenariats noués : Salon des vignerons namurois ; Facing Time Rops/Fabre ; Waterloo, the day after ; les Journées du patrimoine ; Festival Nature Namur ; Belvédère ; le Salon des loisirs pour les enfants ; etc.

Evaluation des phases réalisées

Le programme stratégique pour la Citadelle n'a pas été finalisé et présenté officiellement au Collège, néanmoins les orientations existent et servent de feuille de route pour la gestion du site.
Une concertation plus étroite est mise en œuvre depuis mi 2015 entre le service Citadelle et le Comité Animation Citadelle afin de favoriser la transversalité et la cohérence entre les actions de ces deux entités.
Le renforcement multidisciplinaire de l'équipe a permis le développement d'un plus grand nombre de projets de qualité, notamment l'espace horeca « Made in Namur ».
Le « produit » Citadelle se développe au fil des saisons en offrant des infrastructures d'accueil de qualité et un panel d'activités variées.

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.1. Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) : - Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice ; - Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public.	- Projets définis ; - Cahier des charges et procédure de marché lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés.	 Accord de principe validé en Collège du 09 octobre 2015 - Nouveau palais de justice : Travaux prévus octobre 2016 (permis prolongé jusqu'en 2017 maximum) - Les trois tours des Finances : Nouvel accès au parking des Finances prévu mars 2016 - Le projet immobilier : Préparation du CSC d'opération de promotion immobilière par l'accosication momentanée IDEA consult, MSA et Serendipity
32.1.2. Requalifier l'îlot Grand Manège (Grand Manège, Mess des officiers, 14-16 rue Namèche et pkg Rogier) (DBa).	- Projets définis ; - Cahier des charges et procédure de marchés lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés	 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au BEP le 25/05/14 - CSC relatif à la conception et la construction de l'ensemble de l'Espace Rogier validé au Conseil du 10/09/2015 - Ouverture des offres prévues 1^e trimestre 2016
32.1.3. Développer un projet culturel sur l'îlot Grand Manège (spécifiquement au Grand Manège).	- Politique d'occupation établie - Comité d'accompagnement du projet mis en place et tenue des réunions - Agenda d'occupation et taux de fréquentation	 A planifier pour l'ouverture du site

Evaluation des phases réalisées

--

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.2. Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Etude de faisabilité réalisée.	 Coordination de l'ensemble des démarches par le DCV Etudes réalisées Modification des voiries en phase d'avant-projet
32.2.2. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Concours ou marché organisé.	Marché de concession de travaux pour le parking en cours Concours pour l'aménagement de l'esplanade et du port numérique en cours
32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	Volets mis en œuvre.	Constitution d'un jury de sélection d'un comité technique de suivi interne

Evaluation des phases réalisées

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.3. Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle 32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold 32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP) 32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP) 32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP) 32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette » 32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)	Participation aux réunions Réalisation des projets (procédures de marchés lancées, notification, permis accordés, chantiers entamés, projets finalisés).	🟢 • Consultation populaire organisée en février 2015, création d'un comité de conciliation • Etude de détermination du dimensionnement et du mix commercial pour l'implantation du centre commercial • Dépôt du permis pour le centre commercial annoncé au 1^{er} trimestre 2016 • Poursuite du projet d'aménagement des espaces publics sur base des principes pris en Collège du 22 octobre 2015, par le bureau Skope • Travaux de construction du nouveau parking SNCB en voie de finalisation • Voirie provisoire (sous le pont, arrière gare des bus) entamée en octobre 2015, en cours de finalisation • Boucle place Omalius réalisée • Stratégie communication via le pavillon de l'aménagement urbain • Suivi de l'ensemble des procédures par le DCV et le DAU

Evaluation des phases réalisées

--

Objectif stratégique N° 33

Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité

Objectifs opérationnels 33.1.Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
33.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Etablir un bilan financier et les moyens d'emprunt de la commune.	 Acquisition effective du site militaire de Champion notamment pour augmenter la capacité utile de stockage pour les différents services communaux.
33.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	Expropriation pour cause d'utilité publique, Concession domaniale, Actes d'achat par le public ou le privé, plans d'aménagement (PCAR, SAR, etc).	

Evaluation des phases réalisées

Objectif stratégique N° 34
Développer une politique d'éco-quartiers

Objectifs opérationnels 34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
34.1.1. Faire adopter le RUE (Rapport Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	RUE adopté par le Conseil et par le Gouvernement wallon.	✓ Le RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été adopté par le Conseil de mars 2014 et par le GW en novembre 2014.
34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	• CSCh approuvé par le Conseil, par la Tutelle ; • Marché lancé ; • Adjudicataire désigné.	➡ En cours notamment via l'accompagnement du bureau IDEA Consult
34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	Nombre de logements construits.	⊖ Cette phase n'a pas démarré
34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	Plan mobilité opérationnel (nombre de pistes cyclables, ...).	➡ Etude via le bureau Transitec dans le cadre plus général du plan communal de mobilité

Evaluation des phases réalisées

Objectif stratégique N° 35
Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.1. Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	Commission créée.	✓ Commission interne existante
35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	1. Adhésion à Energie Cities ; 2. Convention des Maires signée.	✓ 1. Adhésion à Energie Cities en 2014 2. Convention des Maires signées en décembre 2013

Evaluation des phases réalisées
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Objectif stratégique N° 35
Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur		
35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	CSCh et procédure de marché lancée, attribution et notification du marché.	✓ Le bureau d'études AREBS a réalisé le bilan carbone
35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	<u>Documents approuvés:</u> • Inventaire de référence ; • Inventaires suivants qui permettront de mesurer les progrès réalisés.	✓ Documents approuvé via le Plan Climat Energie (PCE)

Evaluation des phases réalisées
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Objectif stratégique N° 35

Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.3. Etablir un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (stratégie globale, partant de la situation actuelle et tenant compte des potentialités existantes)		
35.3.1. Dans le prolongement de l'analyse commanditée par le D.BA, prendre des mesures sur le plan communal dans divers secteurs dont, prioritairement l'éclairage public	• Rapports de la Commission Energie ; • Inventaire Ores et planning d'intervention ; • Remplacement EP ; • Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (bâtiments neufs et rénovés).	 Les actions 35.3.1 à 35.3.5 sont mises en œuvre via le plan d'actions du PCE voté en Conseil du 12 novembre 2015
35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	• Etude de faisabilité ; • Implantation d'une unité de production d'énergie renouvelable.	
35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	• Indicateurs du schéma de structure ; • Rapports sur le suivi de la procédure PEB.	
35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	• Evolution de l'offre des primes aux citoyens ; • Initiations et participations aux diverses campagnes de sensibilisation ; • Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (Marchés publics).	
35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	Plan financier des investissements et rentabilité des actions.	

Evaluation des phases réalisées

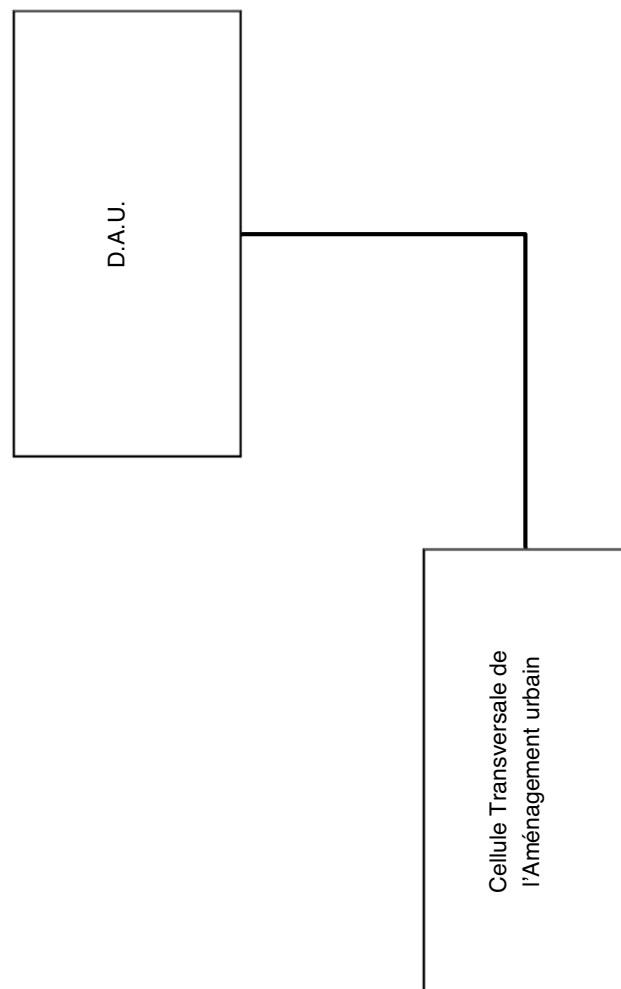
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Lexique des abréviations utilisées plus particulièrement au DAU

- AJA-ATU : Appui Juridique et Administratif - Aménagement du Territoire et Urbanisme
- BEPN : Bureau Economique de la Province de Namur
- CAC : Comité Animation Citadelle
- CAI : Comité d'Acquisition d'Immeubles
- CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme
- CSC : Cahier Spécial des Charges
- CC : Conseil communal
- CCATM : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- CE : Collège communal
- CTAU : Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain
- CoDT : Code du Développement Territorial
- CRR : Centre de Recherche Routière
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- CRMSF : Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
- CWEDD : Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable
- DAU : Département de l'Aménagement Urbain
- DGATLP : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- DPU : Direction Provinciale de l'Urbanisme
- EIE : Etude d'Incidences sur l'Environnement
- EPI : Enquêtes Publiques et Inspections
- FD : Fonctionnaire Délégué
- FT : Fonctionnaire Technique
- GUN : Géographie Urbaine
- GLL : Groupe Liaison Logement
- GW : Gouvernement Wallon
- ICEDD : Institut de Conseil en Environnement et Développement Durable
- LCV : Le Côté Vert
- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable
- PW : Parlement Wallon
- PPP : Partenariat Public Privé
- PCA : Plan Communal d'Aménagement
- PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- PCM : Plan Communal de Mobilité
- PE : Permis d'Environnement
- PEB : Performance Energétique des Bâtiments
- PI : Permis intégré (PIC + PU et/ou PE)
- PIC : Permis d'Implantation Commerciale
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PRU : Périmètre de Remembrement Urbain
- PU : Permis d'Urbanisme
- PUCG : Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées
- PUN : Permis Unique
- PUR : Permis d'Urbanisation
- PL : Permis de Lotir
- PS : Plan de Secteur
- PST : Plan Stratégique Transversal
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
- RAVEL : Réseau Autonome des Voies Lentes

- RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
- RDA : Renonciation au Droit d'Accession
- RF : Régie Foncière
- REVI : Revitalisation Urbaine
- SAR : Site à réaménager
- SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
- SDAD : Schéma Directeur d'Aménagement Durable du territoire
- SPW/DGO.1 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
- SPW/DGO.2 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Voies Hydrauliques
- SPW/DGO.4 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
- SIG : Système d'Information Géographique
- SNCB : Société Nationale des Chemins de Fer Belge
- SRWT : Société Régionale Wallonne des Transports
- SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
- SPW : Service Public de Wallonie
- SSC : Schéma de Structure Communal
- UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- ZAEM : Zone d'Activité Economique Mixte
- ZIP : Zone d'Initiative Privilégiée

CELLULE TRANSVERSALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN



1. Composition de la cellule Transversale de l'Aménagement Urbain

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est composée de 7 agents, dont :

- 1 Chef de département
- 3 agents techniques
- 3 agents administratifs

2. Missions permanentes

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du D.A.U. qu'avec les autres départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement :

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le D.A.U. et les autres départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du D.A.U. et de soutien aux chefs des services qui le composent

Dans les missions permanentes, outre le management du département, on retrouve quatre thématiques particulières :

- les projets de développement urbain: toutes réflexions et études (suivi ou prise en charge) liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Ville de Namur
- les aspects financiers du développement urbain: toutes expertises immobilières et relations avec l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du RC avec la réalité de terrain, ainsi que la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc.)
- la communication autour des projets d'aménagement urbain: toute la communication écrite, matérielle ou Internet à déployer autour des projets d'aménagements urbains, traités ou non par le département
- la gestion de l'énergie: tous projets destinés à encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, ainsi que la gestion du Guichet de l'Energie (SPW)

3. Programmes de subsistance

Voir programmes de subsistance des services qui composent le département.

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/111GECT-01	Traitement personnel (contractuels) Guichet Energie	144
DO 879/112GECT-01	Pécule vacance personnel contractuel Guichet Energie	144
DO 879/113GECT-01	Cotisation patronale personnel contractuel Guichet Energie	144
DO 879/111GE-02	Personnel Guichet Energie - APE	144
DO 879/112GE-02	Pécules de vacances	144
DO 879/113GE-02	Cot. Pat . ONSSAPL personnel APE Guichet Energie	144
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie	146

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/331EG-01	Primes énergétiques	146
DO 930/332-01	Cotisations Energie	150
DO 930/123-16	Cadeaux Energie	150
DO 930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	150
DO 930/121-48	Inscription Ordre des Architectes de la Province de Namur	150
DO 930/124AS-48	Action urbanisme / développement durable (subsidé)	150
DO 930/124AU-48	Action urbanisme/ développement durable	150
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études	107

5. Rapport d'activités

5.1. Management du département

- suivi et mise en œuvre du PST de la Ville
- préparation des budgets et modifications budgétaires du DAU
- suivi et mise en œuvre du Programme stratégique interne au DAU
- optimisation de l'échange d'informations et de la transversalité au sein du DAU et avec les autres départements:
 - réunion bimensuelle de la cellule transversale du DAU: 35 réunions
 - comité de gestion du DAU: 7 réunions
 - midis du DAU: 4 présentations
 - comité de direction: 10 réunions - 6 journées de formation Management et 1 journée de formation su le contrôle interne
- gestion des ressources humaines du DAU, valorisation des agents du DAU
 - procédure et recrutement: 3 agents
 - organisation des services/missions
 - valorisation fonction expert-cadastre
 - suivi révision du cadre
 - évaluations 2 ans des chefs de service: 4
 - évaluations 2 ans des agents de la cellule transversale de l'Aménagement urbain: 4
 - évaluations 6 mois des nouveaux agents: 1
 - motivation pour suivi cours RGB: 6 agents administratifs et 4 ouvriers inscrits
 - motivation pour suivi formation baccalauréat Construction: 1 agent inscrit
- gestion du dossier relatif à la réorganisation des services liés à une meilleure transversalité entre services Aménagement du territoire et Urbanisme, la coordination générale administrative et juridique au service Appui et la reprise du service Permis d'Environnement au sein du service Appui (en devient une cellule)
- gestion de la logistique du DAU (mobilier, matériel informatique, logiciels, etc.)

5.2. Projets développement urbain

- requalification quartier de la Gare:
 - traitement permis gare des bus (préparation chantier)
 - traitement permis Omalius (chantier)

- centre commercial (décision consultation populaire, préparation, communication et organisation)
- mise en place du comité de conciliation pour le square Léopold et coordination des réunions
- Bld. Mélot (projet ancienne Poste et ancien Vers l'avenir)
- participation au Comité de concertation Gare
- participation au Groupe dynamique urbaine
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - esplanade et port numérique:
 - recherches historiques
 - écriture du guide des options
 - établissement des critères de sélection pour le CSC
 - analyse des candidatures, rapport de sélection des cinq candidats et réunions avec le président du jury
 - coordination des projets Confluence au cabinet du Ministre: task force
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - parking:
 - suivi de l'étude de faisabilité INASEP
 - établissement des critères de sélection pour le CSC, information des candidats
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - voiries DGO.1 :
 - suivi du projet
 - convention avec la DGO.1
 - compléments demande de permis
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - passerelle :
 - suivi de l'étude
 - convention avec la DGO.2
 - suivi du dossier d'expropriation
 - compléments demande de permis
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) – téléphérique :
 - suivi étude de faisabilité
 - comité d'accompagnement Certificat de Patrimoine
 - intentions urbanistiques (place Maurice Servais - esplanade)
- requalification quartier Casernes :
 - ilot Rogier (information via le DBa)
 - suivi dossier Palais de Justice
 - suivi dossier promotion terrain Régie foncière
- coordination phases de chantier (circulation, etc)
- suivi réaffectation sites militaires désaffectés (Champion et Belgrade)
- patrimoine, rénovation et revitalisation urbaines, SAR :
 - certificat du Patrimoine (Eglise Notre-Dame, Brasserie François (balcon), ferme de Wartet, démolition bâtiments Marche-les-Dames, pont de Jambes (lumières à rénover), petit pont Citadelle)
- PCAR Bouge et P+R
 - suivi dossier PCAR, complément

- étude PCAR (convention « in house » BEPN)
- suivi dossier et préparation de demande de permis P+R
- Galerie Wérenne: recherche de documentation
- U Namur: Recherche de documentation
- groupe mobilier urbain: Comité d'accompagnement
- mémoire étudiant architecte: information et participation au jury
- présentation projets Confluence à la CCATM, en commission
- valorisation et échange de terrains RF et DBa
- participation au Comité technique et au Comité de Pilotage pour la restructuration du réseau TEC (« Nam'in Move »)

5.3. Aspects financiers développement urbain & Cadastre

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Expertises	
- Calcul de valeurs locatives	23
- Calcul de valeurs vénale	16
- Calcul de subsides en nature	10
- Divers: avis, expropriation, estimations précompte immobilier	4
Transmis des infos liées aux permis vers le Cadastre	
- Suivi de travaux	5
- Permis d'urbanisme	532
- Déclarations préalables	19
- Permis uniques	5
- PV d'infractions urbanistiques	27
- Permis de location	20
- Annexes bleues	10
- Recherches cadastrales	112
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2014 et 2015	1.279
Accord du SPF Finances pour l'exonération du précompte immobilier de biens communaux suivant l'article 253 § 3 de la CIR 92	31
Création d'un nouveau document « fin de travaux » lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme, création d'une base de données pour la gestion des mises à jour cadastrales	1

5.4. Communication développement urbain

- mise en service et gestion du Pavillon de l'Aménagement urbain:
 - préparation, installation, inauguration
 - mise en place et gestion du site Internet + fusion avec le site « Namur reprend Vie » + création d'une cartographie interactive des projets
- activités organisées au Pavillon en 2015:
 - 09 mars: inauguration du Pavillon de l'Aménagement Urbain
 - 09 mars: conférence « Pour les villes moyennes, demain il sera trop tard » avec Olivier Berlioux et Franck Gintrand.

- du 09 mars au 09 avril: exposition « Pour les villes moyennes, demain il sera trop tard ».
- du 23 mars au 29 mars: activité « Construis le futur » avec LEGO (1.200 enfants sur 6 jours - du lundi au samedi)
- 29 mars: exposition de clôture de l'activité « Construis le futur » et la remise des prix (500 personnes)
- du 9 avril au 13 mai: exposition photos « Construis le futur »
- 12 mai: inauguration de l'exposition « Les crocodiles » + séance de dédicace « Les crocodiles » en partenariat avec Agora.
- 12 mai: présentation du travail des étudiants de l'ULg sur le plateau de Bellevue (partenariat Pavillon)
- du 13 mai au 15 juin: exposition "La Ville, une affaire d'hommes ?"(genre dans la ville), avec les illustrations de Thomas Mathieu
- du 13 mai au 15 juin: exposition « Les crocodiles » (harcèlement de rue) à la Baie des Tecks de Bomel
- 19 mai: conférence « « La Ville, une affaire d'hommes ? »,», avec Yves Raibaud et Irène Zeilinger (Garance asbl) + séance de dédicace « Les crocodiles » en partenariat avec Papyrus
- 31 mai: séance de dédicace « Les crocodiles » à la Baie des Tecks de Bomel
- 16 juin: lancement des marches exploratoires genrées (1^{ère} marche inaugurale: quartier de la gare)
- du 16 juin au 1^{er} juillet: exposition "Engage"
- du 02 juillet au 14 septembre: exposition "Passerelle cyclo-piétonne"
- du 14 septembre au 19 octobre: exposition « Habiter autrement à Erpent/Jambes » - présentation du travail des étudiants de l'Ulg sur le plateau de Bellevue
- 14 septembre: conférence « Habiter autrement à Erpent/Jambes » - présentation du travail des étudiants de l'Ulg sur le plateau de Bellevue aux riverains, architectes, promoteurs,...
- du 19 octobre au 15 décembre: exposition "Quartier de la gare: premiers travaux"
- 16 novembre: seconde présentation du travail des étudiants de l'Ulg sur le plateau de Bellevue aux riverains
- 2 décembre: conférence "Quartier de la gare: premiers travaux"
- suivi et mise en service outil Transcarto (avec GUN)
- préparation du MIPIM 2016
- participation à la rédaction du Namur Magazine, et plus particulièrement au feuillet "Roman de gare"
- actualisation du Film "Namur, Objectif 2020"
- rédaction et supervision de la mise en page et impression de:
 - Plaquettes pédagogiques:
 - le schéma directeur d'aménagement durable des quartiers de Bomel et Saint-Servais
 - le schéma directeur d'aménagement durable du sud-est de Namur
 - le règlement communal d'urbanisme relatif aux propriétés mosanes
 - Namur (re)prend vie
 - les plans communaux d'aménagement - Abrogation
 - une nouvelle vie pour les Abattoirs de Bomel
 - un éco-quartier sur le plateau de Bellevue

- rénovation du Caméo
- projet "Houyoux" un nouveau visage pour Bomel et Saint-Servais
- rue des Brasseurs: déjà 40 ans de rénovation !
- une passerelle cyclo-piétonne pour relier Jambes à Namur
- centre du visiteur de Terra Nova: un fabuleux voyage à travers 20 siècles d'histoire et plus...

Guides de bonnes pratiques d'aménagement urbain (rédigés par le service Urbanisme):

- division d'immeubles existants en plusieurs logements
- les enseignes et autres dispositifs de publicité
- les antennes et lignes à haute tension
- le stationnement hors voirie
- les terrasses, bannes, marquises et paravents
- les vitrines, l'accès aux étages et les dispositifs d'entrée et de communication avec les espaces intérieurs des commerces

5.5. Projets Energie

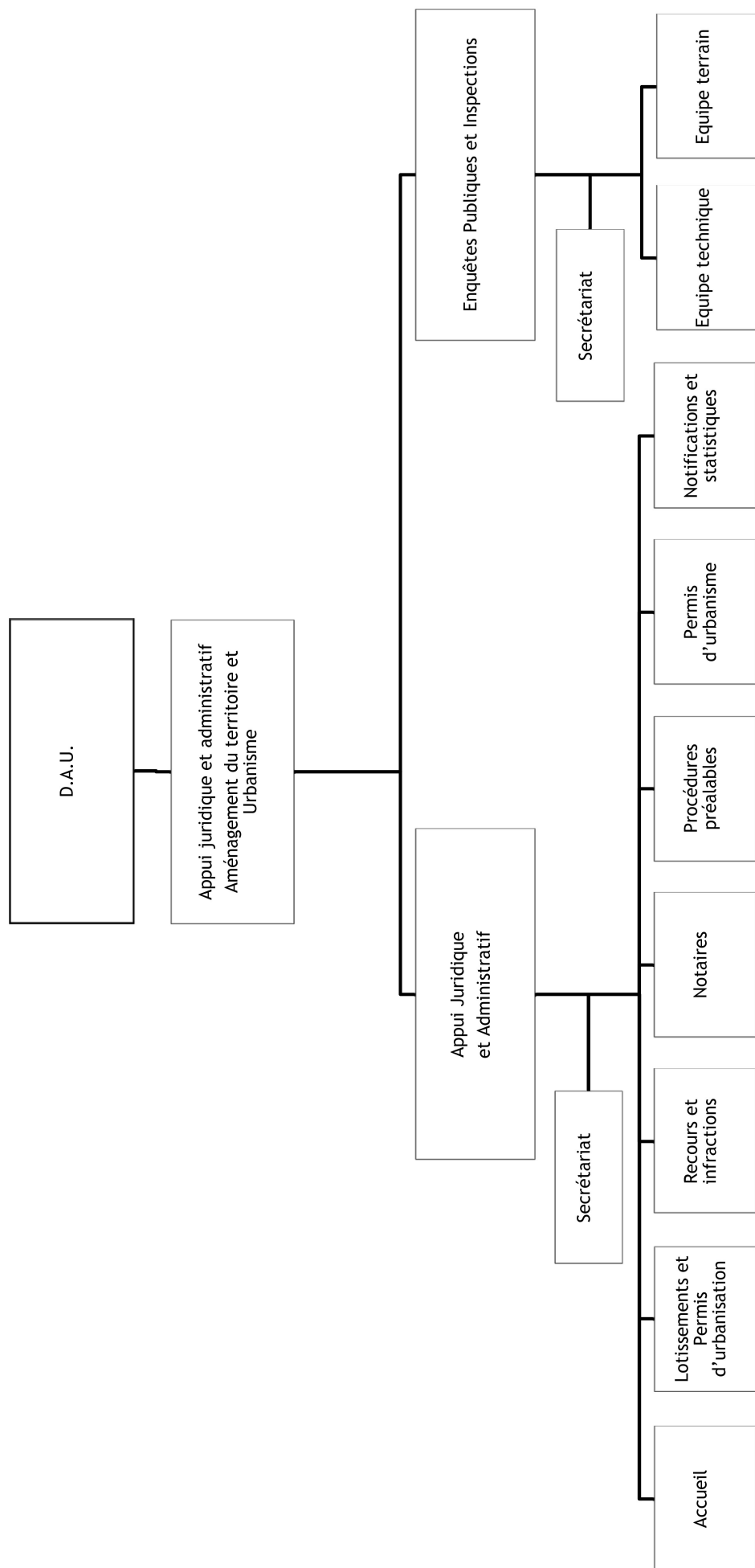
Demandes traitées	Nombre de dossiers
Gestion PEB et traitement des demandes de permis (suivi et coordination des procédures et réglementation avec le service Urbanisme)	
- Traitement des permis	362
- Examen des Déclarations simplifiées PEB	132
- Examen des Engagements PEB	80
- Examen des Déclarations initiales PEB	150
Gestion des demandes de primes énergétiques (chauffe-eau solaire)	6

- aide à la rédaction du PAED (Plan d'Actions Energie Durable)
- aide à la mise en œuvre du PAED (Plan d'Actions Energie Durable) par la rencontre avec les différents acteurs du territoire
- sensibilisation du public aux politiques énergétiques:
 - Namur (re)prend vie
 - aide à la réalisation de brochures sur le Plan Climat Energie
 - exposition sur les actions énergie de la Ville de Namur lors de la semaine européenne de l'énergie durable
 - exposition sur le Plan Climat Energie
 - participation au salon Energie&Habitat dans le cadre de la campagne « Engage »
 - clôture du projet pilote de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des agents communaux (« Les 30 gestes Energie »)
 - accompagnement des écoles participant au concours Ecoles Zero Watt par l'organisation d'un spectacle et l'achat de matériel pour la constitution de valises énergie.

5.6. Divers

- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur
- accueil et suivi d'un stagiaire en 2e Master en Sciences géographiques de l'Université de Liège (durée du stage: 1 mois)
- intervention dans le cadre d'une formation IFE « Quels sont les dispositifs mis en place pour favoriser

APPUI
ADMINISTRATIF
&
JURIDIQUE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 2 adjoints au Chef de service
- 15 agents administratifs
- 2 ouvriers
- 3 agents techniques

2. Missions permanentes

Ce service assure l'appui juridique et administratif des services techniques de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à savoir :

- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Urbanisme (demandes de permis d'urbanisme, de certificats d'urbanisme n°1 et n°2, déclarations urbanistiques préalables, avis de principe, informations notariales, divisions de biens, renseignements urbanistiques divers, permis unique à dominante urbanistique permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante urbanistique)
- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Aménagement du territoire (demandes d'avis préalables, de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante aménagement du territoire, de permis unique à dominante aménagement du territoire, de permis d'implantations commerciales, de permis intégrés et de permis socio-économiques et suivi des dossiers de permis de lotir), ainsi que tous les dossiers liés aux outils traités techniquement par le service Aménagement du territoire.

Il gère également:

- les missions relatives aux déclarations environnementales, aux demandes de permis d'environnement et de permis uniques à dominante environnementale, au suivi des anciens dossiers RGPT et aux projets d'assainissement de terrains pollués
- l'organisation des enquêtes publiques (planning, organisation pratique, distribution toutes-boîtes, affichage, etc.)
- les bases de données statistiques et cartographiques des services liés, dont certaines à envoyer régulièrement au Ministère des Affaires économiques
- les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte
- les arrêtés pour monuments et sites classés

Enfin, le service s'exprime également dans les missions suivantes:

- les constats et la gestion des infractions urbanistiques
- les constats et le suivi des infractions environnementales, avec le SPW/DGO3
- la consultation du public pour les recours sur les permis d'environnement, traités par le SPW/DGO3
- le suivi juridique de tous types de recours organisés par le CWATUP ainsi que les recours du Conseil d'Etat relatifs aux matières traitées

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- préparation des dossiers Collège/Conseil pour l'ensemble de ces points (rédaction, compilation des avis techniques demandés, mise en forme, gestion dans le logiciel ad hoc (Plone Meeting), copies, dépôt et contact avec les cellules Collège/Conseil à la Direction générale, récupération des dossiers, suivi, notification, transfert info pour facturation vers le DGF, etc.)

- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h et 13h30 à 16h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives aux dossiers des services Aménagement du territoire, Urbanisme et de la cellule Permis d'environnement et aux grandes enquêtes régionales (ex: Feder, Air Climat, éoliennes,...) et fédérales (ex: nucléaire) :
 - organisation pratique (calendrier, planning, réservation, affichage, toutes-boîtes)
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent technique)
 - élaboration de synthèses des réclamations pour la cellule Permis d'environnement

3. **Programme de subsistance**

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service AJA-ATU sont :

- Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)
- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, etc.)
- Code de l'Environnement
- Code de l'Eau
- Arrêtés et décrets y relatifs (Gestion des sols,...)

4. **Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 930/122CC-05	Jetons présence CCATM	150
DO 930/124CC-02	Fonctionnement CCATM	150
DO 930/124-02	Fonctionnement Urbanisme et Aménagement du territoire	150
RO 930/465CA-01	Subvention CATU	149
RO 930/465CC-01	Subvention CCATM	149
DE 930/733-51	Honoraires études Urbanisme et aménagement du territoire	107

5. **Rapport d'activités**

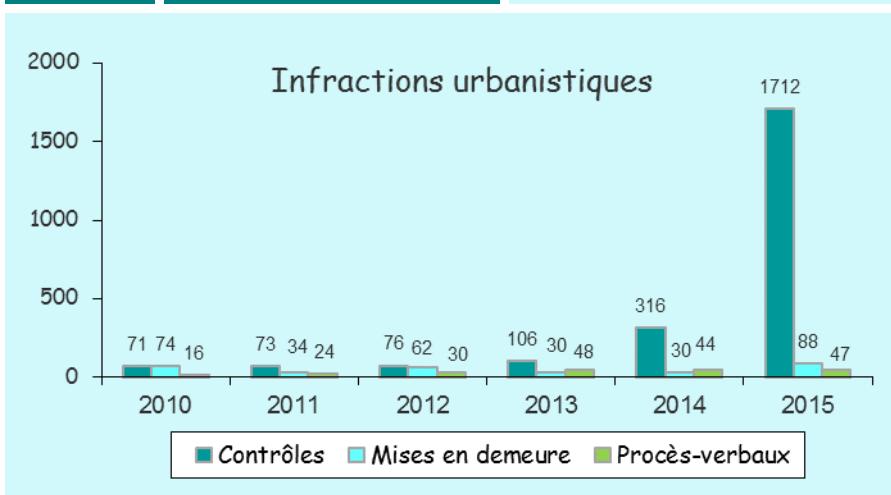
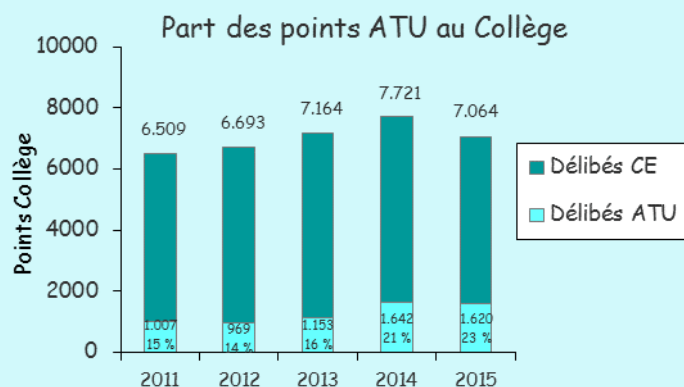
Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Urbanisme (voir détails dans le chapitre consacré au service Urbanisme)	4.201
Dossiers traités pour le service technique Aménagement du territoire (voir détails dans le chapitre consacré au service Aménagement du territoire)	60
Dossiers traités par la cellule Permis d'environnement, dont	355
- déclarations environnementales	282

Demandes traitées	Nbre de dossiers
- permis d'environnement	32
- permis uniques à dominante environnementale	28
- dossiers RGPT	10
- dossiers d'assainissement de terrains pollués	3
- Enquêtes publiques traitées (et pour lesquelles ont été effectuées : 354 distributions, soit 36.074 toutes-boîtes ; 395 distributions (autres matières), soit 16.250 toutes-boîtes ; 421 certificats de publication)	264
- pour le service Urbanisme	216
- pour le service Aménagement du territoire	4
- pour le service Permis d'environnement	44
- Dossiers statistiques envoyés au Ministère des Affaires économiques	267
- Dossiers de demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte traitées	2
- Arrêté de classement Monuments & Sites	2
Infractions urbanistiques	
- contrôles de chantiers réalisés	1.712
- procès-verbaux dressés	47
- mises en demeure rédigées	88
Infractions environnementales	
- Plaintes relatives à des Permis d'exploiter (RGPT) ou d'environnement (non abouties)	9
Recours sur les permis d'environnement	5
Recours organisés par le CWATUPE	
- saisine par le Fonctionnaire délégué	1
- recours auprès du GW	35
Recours au Conseil d'Etat	7
Total	7.055

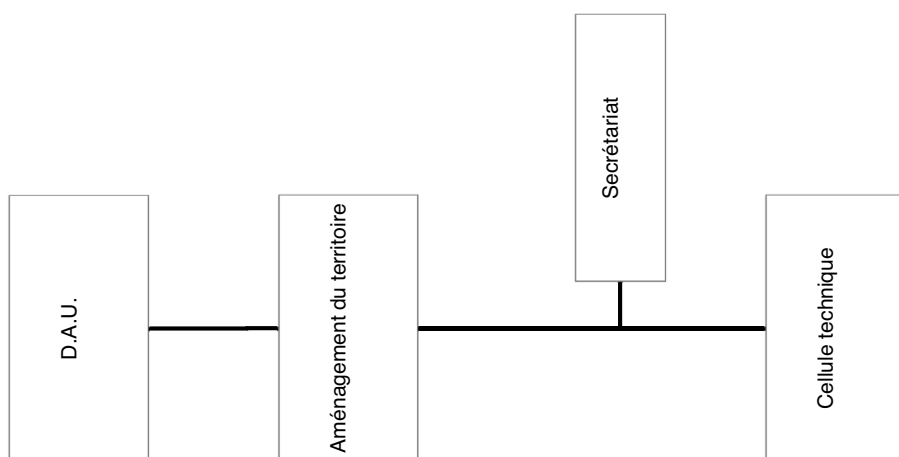
En termes de délibérations déposées au Collège et au Conseil:

- 1.620 points ont été déposés en Collège sur l'année, soit une moyenne de 36 points sur 157 points par Collège (23 %)
- 21 points ont été déposés en Conseil sur l'année (15 AT et 6 URB), soit une moyenne de 2,1 point sur 114 points par Conseil (2,04 %)

Indicateurs clés du service:



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au chef de service
- 1 administratif
- 3 techniciens

2. Missions permanentes

Le service Aménagement du territoire vise à optimiser l'aménagement de la commune de Namur, en s'appuyant sur différents outils urbanistiques, existant, à instaurer ou à abroger, à valeur réglementaire ou indicative. Il est chargé de concevoir lui-même ces outils (ponctuellement), d'encadrer leur conception par des bureaux agréés et/ou d'émettre un avis.

Il analyse les projets et délivre des conseils avisés et pointus, préalablement au dépôt des permis (voir ci-après), tant pour les promoteurs privés que pour les pouvoirs publics.

Il assure la gestion technique des dossiers suivants :

- avis préalables (AP)
- permis d'urbanisation (PUR)
- suivi des dossiers de permis de lotir (PL - abrogés en 01/2010, remplacés par les PUR)
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante aménagement du territoire
- permis uniques (PUN) à dominante aménagement du territoire
- permis socio-économiques (PSE)
- permis d'implantations commerciales (PIC) et permis intégré (PI: PIC + PU et/ou PE)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les sept types de dossiers précités ci-dessus
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - bureaux (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques (EP) relatives au service
 - permanence (moyenne de 15 à 30 jours/enquête, avec un agent administratif)
 - élaboration des synthèses des réclamations
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponses circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'aménagement du territoire à la CCATM et en commissions

Par ailleurs, un agent du service est désigné comme Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme. Il assiste aux formations requises et rédige annuellement un rapport de mission. Il gère également le dossier de sa subvention (22.320 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Aménagement du territoire sont:

- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)
- Plan de secteur (PS)

- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlements généraux d'urbanisme, Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, les SAR, RUE, guides de bonnes pratiques sur différents thèmes etc.)

4. **Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. **Rapport d'activités**

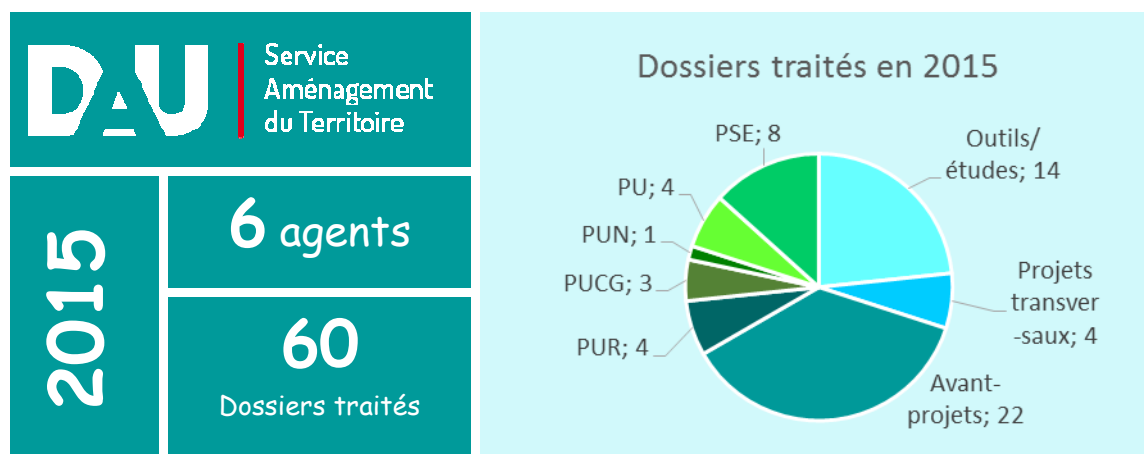
Demandes traitées	Nombre de dossiers
Outils/études (dossiers)	14
- Dossiers de PCA (8 abrogés)	8
- PCAR Bouge (en cours)	1
- Outil de suivi du SSC (en cours)	1
- Quartier en transition (en cours)	1
- SAR – Asty Moulin (en cours)	1
- Etude d'incidences sur l'environnement du passage à niveau Materne (PN99)	1
Projets suivis en transversalité	4
- PCM de Namur	1
- Nam in move	1
- Voie verte urbaine	1
- Transcarto	1
Avis préalable (avant-projets)	22
- sans passage au Collège communal	15
- avec passage au Collège communal	7
Permis d'Urbanisation (PUR)	4
Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées (PUCG)	3
Permis unique (PUN) à dominante aménagement du territoire	1
Permis d'Urbanisme (PU)	4
Permis Socio-Economiques (PSE)	8
Permis d'Implantation Commerciale (PIC)	0
Permis Intégré (PI)	0
Total	60

En termes de conseils préalables et d'études de projets, 44 dossiers ont été traités dont 42 privés (95,45%) et 2 publics (4,55%).

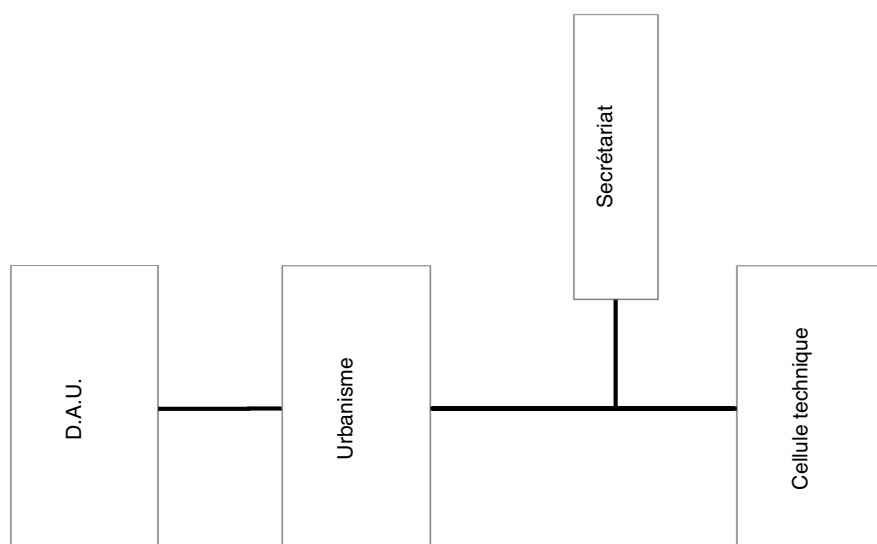
En marge de ces dossiers, le service a traité 4 enquêtes publiques (synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

Le service a présenté 6 dossiers en CCATM.

Indicateurs clés du service:



URBANISME



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 1 agent administratif
- 4 techniciens

2. Missions permanentes

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers suivants :

- permis d'urbanisme (PU)
- certificat d'urbanisme n° 1 (CU1)
- certificat d'urbanisme n° 2 (CU2)
- déclarations urbanistiques préalables
- avis de principe
- informations notariales
- divisions de biens
- renseignements urbanistiques divers
- permis uniques (PUN) à dominante urbanistique
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les onze types de dossiers précités
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc
- contribution aux enquêtes publiques relatives au service :
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent administratif) (y compris tous les PUR et PUCG)
 - élaboration des synthèses des réclamations (y compris tous les PUR et PUCG)
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses

Par ailleurs, un agent du service a été désigné en 2014 pour assurer le secrétariat de la CCATM et gérer le dossier de sa subvention (5.580 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Urbanisme sont:

- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)

- Autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, etc.)

4. **Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. **Rapport d'activités**

En 2015, 4.201 dossiers ont été traités par le service, dont :

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Permis d'urbanisme (PU)	743
- PU accordés	605 (81 %)
- PU refusés	138 (19 %)
Détail pour les permis accordés	
- Nouvelles constructions	111
- Transformations	348
- Démolitions	25
- Modifications de relief	5
- Abattages d'arbres	23
- Enseignes	38
- Procédure art.127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	55
Détail pour les permis refusés	
- Délivrés par le Collège communal	130
- Procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	8
Certificat d'urbanisme n°1 (CU1)	118
Certificat d'urbanisme n°2 (CU2)	14
Déclarations urbanistiques préalables	56
Avis de principe	24
Informations notariales	2.883
Divisions de biens	132
Renseignements urbanistiques divers	222
Permis unique (PUN) à dominante urbanistique	9
Permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique	0
Total	4.201

En marge de ces dossiers, le service a traité 214 enquêtes publiques (permanence, synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

6 Guides de bonnes pratiques d'aménagement urbain ont été rédigés par le service (et mis en page par la cellule transversale de l'Aménagement urbain):

- division d'immeubles existants en plusieurs logements
- les enseignes et autres dispositifs de publicité
- les antennes et lignes à haute tension
- le stationnement hors voirie

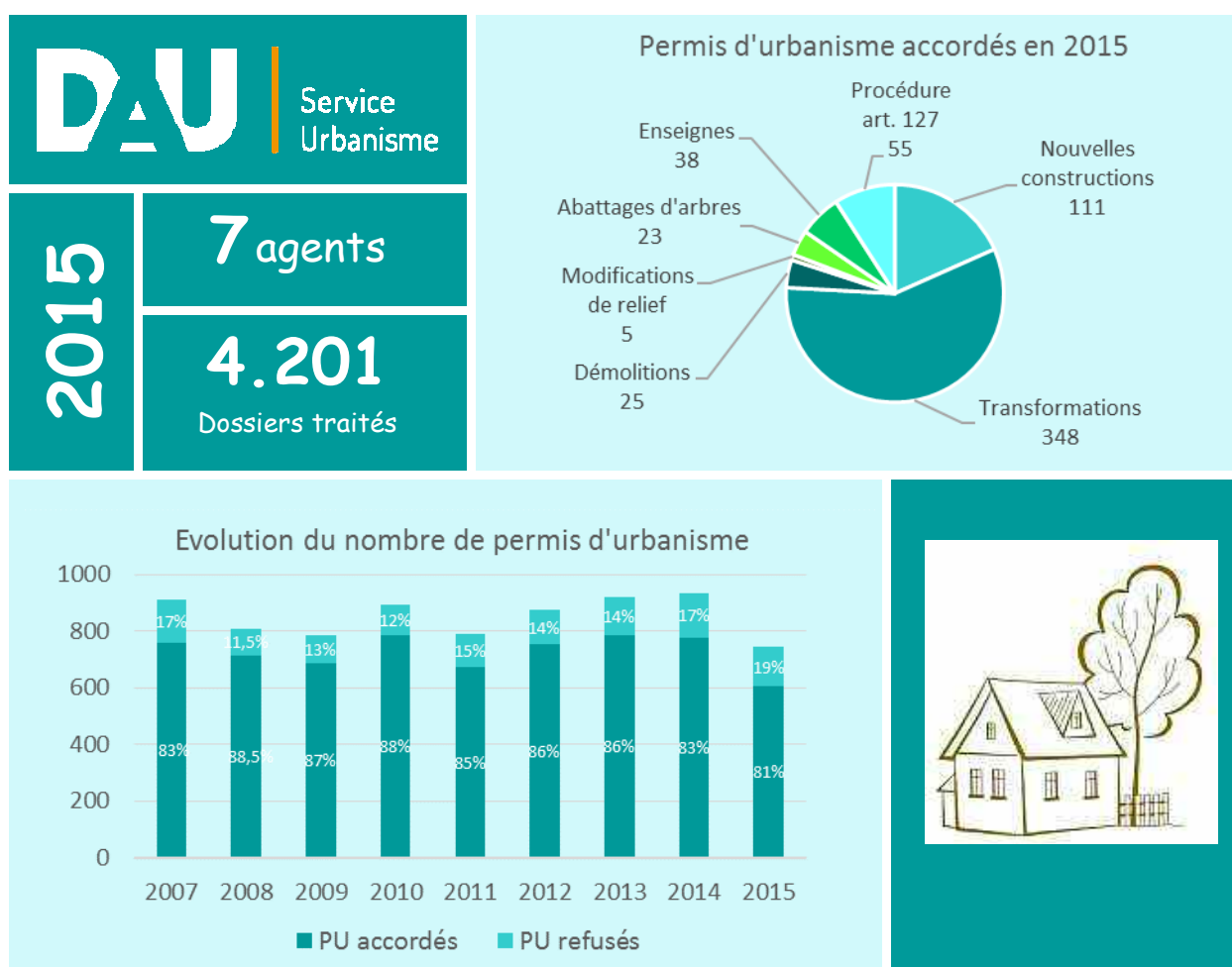
- les terrasses, bannes, marquises et paravents
- les vitrines, l'accès aux étages et les dispositifs d'entrée et de communication avec les espaces intérieurs des commerces

La CCATM s'est réunie 11 fois, et a remis 13 avis, dont 6 en Aménagement du territoire, 0 en Urbanisme, 1 en Mobilité et 6 en Permis unique. Le service n'a présenté aucun dossier en CCATM.

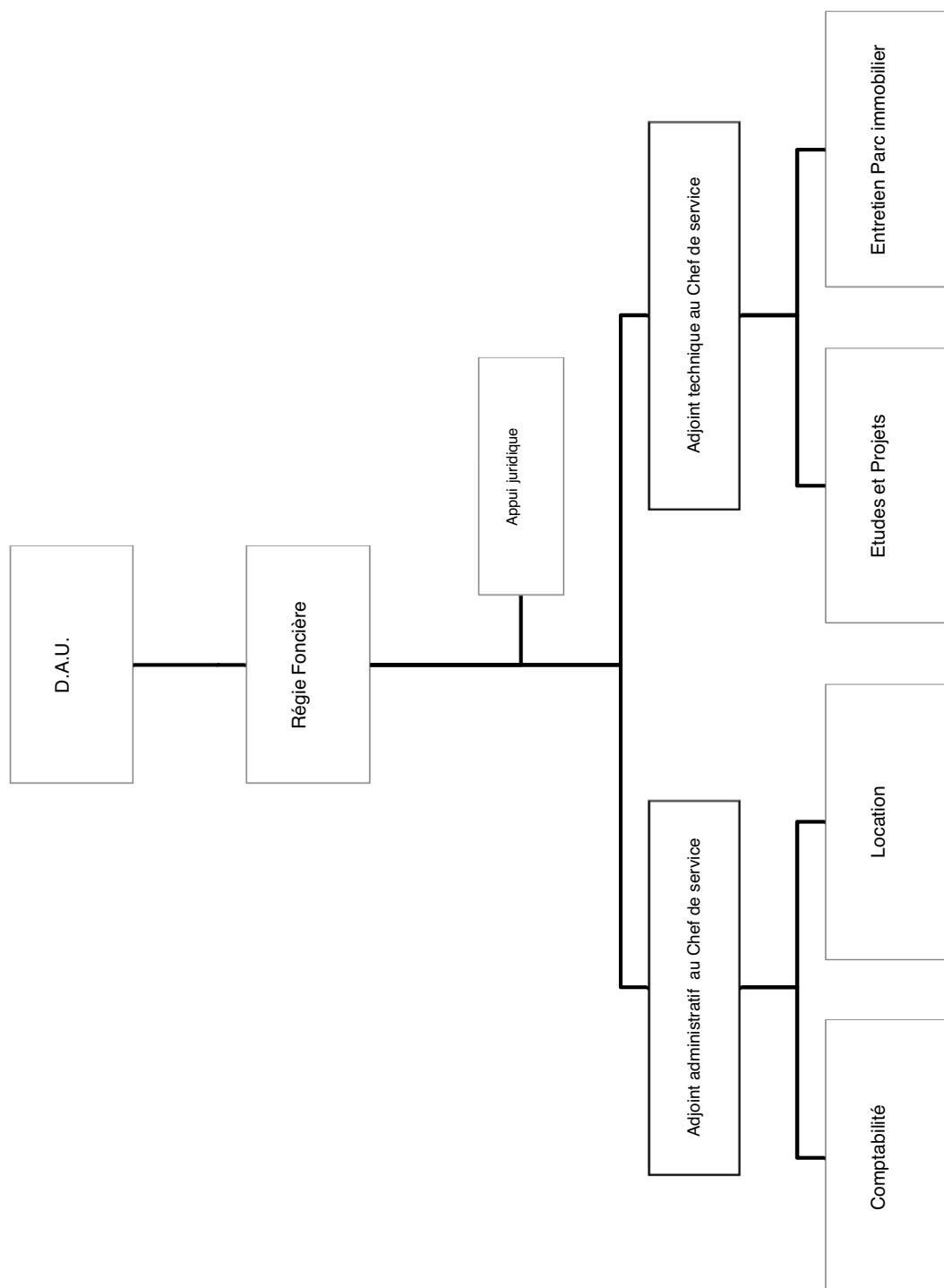
En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les nombreuses réponses faites par mail ou par téléphone) :

- pas de comptage en 2015 pour le guichet du service Urbanisme (une année sur deux, prochain en 2016)
- 653 personnes ont été reçues, sur rendez-vous, par les architectes du service

Indicateurs clés du service:



REGIE FONCIERE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 8 agents administratifs
- 3 techniciens
- 2 ouvriers

2. Missions permanentes

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés.

- gestion du patrimoine immobilier de la Régie foncière : ~310 locations dont ~180 logements conventionnés et non-conventionnés (moyens et sociaux (transit, insertion et urgence)), + parkings + terrains, 1 taverne + Caméo + Casino + abri de nuit
 - gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc.)
 - entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc.)
 - gestion de l'entretien confié à des tiers (marchés publics) et suivi de chantiers
- gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du Schéma de structure
- gestion des marchés publics lancés par la Régie foncière et contacts avec la Tutelle (~50 dossiers/an)
- gestion des subventions (rénovation et revitalisation urbaines, SAR, etc.)
- gestion des dossiers de projets immobiliers (~100 dossiers/an)
- gestion des finances de la Régie (comptabilité et trésorerie)

3. Programmes de subsistance

- Schéma de structure
- Schémas Directeurs d'Aménagement Durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- Plan de gestion sur 5 ans, la Régie est soumise au CRAC
- Législations relatives aux subventions Revitalisation et Renovation urbaines
- Plan d'ancrage communal
- Législations relatives au logement

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Afin de préserver un timing réaliste dans la réalisation des ventes de biens et des plus-values liées aux investissements programmés par des opérations de type PPP sans provoquer de retard dans les chantiers projetés, il sera fait recours à la technique du crédit pont (ou de soudure). Celle-ci présente l'avantage de ne produire que des charges en intérêts au demeurant faibles puisque calculées sur base de taux court terme. A cet effet, la Régie fera appel au programme d'émission de Billets de Trésorerie de la Ville.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant « cinq axes » reprenant l'essentiel de ses objectifs. Pour une gestion plus aisée, l'axe 3 a été supprimé, ce dernier constituant une réserve foncière au même titre que l'axe 4. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes.

Les articles budgétaires de la Régie foncière correspondent aux actions menées au cours de l'année civile (voir son budget propre et son plan de gestion).

Les axes 1 à 6 constituent les dépenses et recettes ordinaires réparties comme suit :

- Axe 1 - programme de subsistance
- Axe 2 - offre de logements
- Axe 3/4 - constitution et gestion de réserves foncières
- Axe 5 - contribution aux équipements urbains
- Axe 6 - offre de bâtiments et terrains à but économique et social

Pour qu'il y ait concordance entre le budget de la Régie foncière et celui de la Ville, les prévisions budgétaires de la régie foncière aux articles de recettes et de dépenses du budget ordinaire communal 2015 sont intégrées comme suit :

Article	Intitulé	Budget page RF
RO-DO 922/96100/51	Acquisitions servant à usage général – Emprunts	21-23
RO 922/161-01	Remboursement charges personnel	149
RO 124/161S5-48	Remboursement frais de fonctionnement	35
RO 124/163-01	Remboursement loyers et charges	35
RO 124/161S3-48	Remboursement précompte immobilier	35
RO 124/180-01	Remboursement travaux pour tiers (y compris loyers de chasse)	35
RO 124/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts	37
RO 421/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts	63
RO 922/263-01	Remboursement amortissements d'emprunts	149
RO 124/893-01	Remboursement intérêts d'emprunts	35
RO 421/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts	63
RO 922/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts	149
RO 922/271-01	Versement par RF bénéfices exploitation Caméo	149
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	66

5. Rapport d'activités

5.1. Axe 1 - Programme de subsistance

L'axe 1 comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir :

- masse salariale totale
- entretien
- location de bureaux
- matériel de bureau et divers
- locations effectivement reversées à la Ville pour les droits de chasse (sur les 324ha 43a 76ca de parcelles soumises au régime forestier, la Régie foncière loue 244 ha 57 a 10 ca de chasse pour la Ville).

5.2. Axe 2 – Offre de logements

5.2.1. Travaux

- la Régie a poursuivi l'entretien courant de ses immeubles et leurs abords
- les renouvellements de chaudière ont été opérés aux 129 et 170 rue des Brasseurs, rue de Fumal, rue des Frênes et rue Salzennes les Moulins
- des appartements aux 109 et 172 ont été rénovés
- la rénovation du bâtiment rue de l'Institut à Bouge est terminée
- les travaux d'isolation des murs extérieurs ont été réalisés dans les coulisses des 173 et 175 rue des Brasseurs

5.2.2. Etudes/projets

- site des anciens abattoirs de Bomel : PPP de +/- 50 logements. Les ventes sont en cours et devraient être clôturées en 2016
- poursuite des audits énergétiques et réalisation des certificats PEB des logements. Un subside UREBA exceptionnel a été octroyé pour des travaux d'amélioration énergétique relatifs à la rénovation de chaufferies et au remplacement de châssis rue des Brasseurs. Les auteurs de projet pour la rénovation des châssis ont été désignés
- le permis pour la création de 3 logements rue Baivy a été déposé

5.2.3. Entretien

- un marché de service a été attribué pour l'entretien des communs

5.2.4. Locations

- logements: 180 logements
- progressivement, les loyers seront réévalués pour diminuer l'écart constaté trop important avec le secteur privé tout en le maintenant en deçà d'environ 15% afin de ne pas participer au gonflement de la bulle immobilière. Cette progression des loyers sera compensée par la poursuite des travaux d'amélioration énergétique
- un service de garde existe

5.3. Axe 3 – Offre de terrains à bâtir

Les activités de l'axe 3 étaient redondantes avec celle de l'axe 4. Il est apparu plus cohérent de supprimer cet axe et de regrouper les sites des axes 3 et 4.

5.4. Axe 4 – Constitution et gestion de réserves foncières

5.4.1. Achat/Vente

- les ventes rue de Gravière, rue Albert 1^{er} et rue Fernand Collon ont été initiées
- l'acquisition d'un terrain chaussée de Perwez a été initiée via le CAI. Cet achat se concrétisera en 2016 pour la réalisation d'une rampe d'accès au Ravel
- plusieurs échanges entre le patrimoine général de la Ville et la Régie foncière ont été opérés (site Mottiaux, terrain à Belle-vue, site de Froidebise, site Splendor à Salzennes, maison rue Alphonse Delonnoy, terrains à Bouge et Vedrin)

5.4.2. Projet et réalisation

- PPP (Partenariat Public Privé) sur les parcelles du Chemin des Pêcheurs à Jambes: la renonciation en droit d'accèsion s'est clôturée en juin 2015. Thomas et Piron s'est porté acquéreur du terrain
- projet d'urbanisation de 24 parcelles sur le site du Plateau de Belle-vue. La voirie nécessaire a été réalisée en 2013 par le DVP pour desservir l'école et la crèche et le marché de service pour la demande de permis d'urbanisation a été lancé en début 2014. Les auteurs de projet ont été désignés et les études sont en cours
- 3 projets d'urbanisation ont été initiés pour des parcelles situées rue Denison à Belgrade, rue des Chardonnerets à Bouge et rue Rangnet à Marche-les-Dames via un marché de service attribué début 2014. Les auteurs de projet ont été désignés et les études sont en cours
- projet Casernes: un bureau d'expertise économique, juridique et financière a été désigné pour étudier la faisabilité et la rentabilité du projet. Les négociations sont ouvertes avec la Régie des Bâtiments pour l'acquisition du Corps de garde. Le programme prévoit la construction de logements, d'une bibliothèque et de parkings

5.4.3. Etudes et travaux

- réalisation d'un R.U.E. (Rapport Urbanistique et Environnemental) pour la mise en œuvre de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) du Plateau de Belle Vue à Jambes. La déclaration environnementale a été approuvée le 19/12/2014 et est entrée en vigueur le 09 janvier 2015
- Belle-Vue: un bureau d'expertise économique, juridique et financière a été désigné pour étudier la rentabilité du projet

5.4.4. Locations

- la Régie foncière loue des parcelles de terrains à des particuliers et organise la vente de fourrages sur les terrains non occupés

5.5. Axe 5 – Contribution aux équipements urbains

5.5.1. Entretien

- frais et charges de copropriétés
- entretien général des bâtiments

5.5.2. Locations

La Régie foncière est propriétaire de parkings qu'elle met en location:

- en site propre : 26
- en copropriété : 67

5.6. Axe 6 – Offre de bâtiments et terrains à but économique et social

5.6.1. Projets

- rénovation du complexe cinématographique du Caméo, marché "Concept & build": l'adjudicataire a été désigné. Les études ont débuté en novembre 2013 et le permis a été octroyé le 01 juillet 2014

- site des anciens abattoirs de Bomel: Les études pour l'aménagement des abords ont été lancées dans le cadre d'une revitalisation urbaine. L'auteur de projet a été désigné et la demande de reconnaissance a été déposée. Le projet de revitalisation urbaine rue Piret Pauchet a été soumis à la CRAT. Infraspport et la DGO3 ont été sollicités pour compléter l'enveloppe des subsides

5.6.2. Travaux

- les logements rue Piret Pauchet sont en cours de réalisation et sont mis en vente sous couvert de la loi Breyne. Le chantier devrait trouver son épilogue début 2016
- les travaux du CAMEO sont en voie d'achèvement

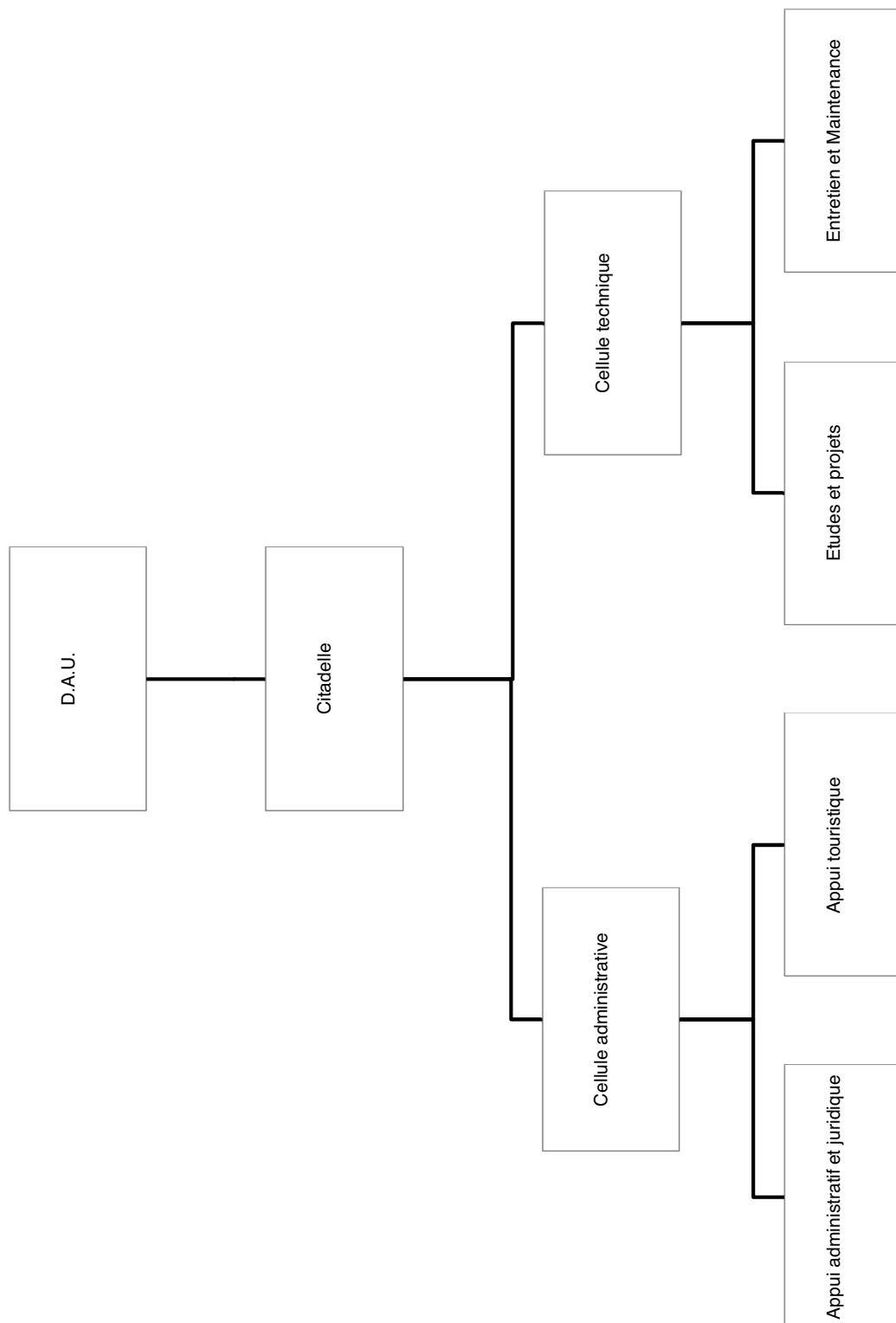
5.6.3. Locations/conventions

- occupation et exploitation du complexe cinématographique du Caméo sous forme de concession de service public : le concessionnaire a été désigné

5.6.4. Casino

En vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier autour de l'exploitation du Casino, un droit de superficie sur le site complet des bâtiments de l'Hôtel Beauregard et du Casino et du bâtiment « Hobé » a été concédé.

CITADELLE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 Chef de service adjoint
- 5 agents administratifs
- 2 techniciens
- 8 ouvriers

2. Missions permanentes

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir:

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié + "Café de Panorama", "Belvédère", "Chalet ardennais" et "ancien tennis couvert")
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaire, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir:
 - la conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
 - la coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
- la gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
- l'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et les demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal

3. Programmes de subsistance

- Arrêtés de classement (Site, Monument et Patrimoine exceptionnel)
- Convention Ville – CAC (fixe le cadre de collaboration entre la Ville et le CAC)
- Statuts du CAC (fixe le cadre de travail des agents mis à disposition pour coordonner la CAC)
- Programme annuel d'activité de la Citadelle (Ville + CAC), approuvé chaque fin d'année par le Conseil
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel	177
DO 522/123-16	Réception et Représentation	177
DO 522/124CI-06	Citadelle Frais de fonctionnement - Prestations de Tiers	177
DO 522/124CA-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Animations – Promotion	177
DO 522/124CI-48	Citadelle Frais de fonctionnement -Travaux	177
DO 522/124T-48	Citadelle - Dégâts de tiers	177
DO 563/332AC-03	Subside Convention C.A.C.	179
RO 522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle	176

Article	Intitulé	Budget page
RO 522/161T-48	Remboursement dégâts de tiers à la Citadelle	176
RO 522/163CI-01	Loyers Divers Citadelle	176
DE 124/724CI-60	Travaux Divers Citadelle	49

5. **Rapport d'activités**

5.1. **Cellule administrative**

Perception des loyers et charges dus par les locataires et occupants de locaux et de bâtiments à la Citadelle de Namur.

5.1.1. **Contrats de prêts à usage ou commodats**

- nouveau contrat de prêt à usage portant sur des locaux au Hangar aux Affuts en faveur de l'asbl "Bataillon des Canaris de Dumonceau et Etat-Major de Vander Mersch" et des "Artilleurs de la Citadelle de Namur" pour une durée de trois ans à dater du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018
- nouveau contrat de prêt à usage portant sur la Tour aux Chartes en faveur d'un particulier et pour une durée de trois ans à dater du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018
- nouveau contrat de prêt à usage portant sur la Vieille Forge en faveur d'un particulier et pour une durée de trois ans à dater du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

5.1.2. **Concessions**

- avenant relatif au changement de concessionnaire de l'ancien laboratoire d'artillerie, la société "Parfums de Namur » remplaçant la société anonyme "Guy Delforge »

5.2. **Cellules administrative et technique**

Préparation, attribution, avenants et décompte de marchés de travaux, de fournitures et de services, engagés sur le budget extraordinaire.

5.2.1. **Attributions de marchés**

Article	Description des travaux
DE 124/724CI-60 20150006 "Travaux Citadelle"	Acoustique Centre du Visiteur
DE 124/724CI-60 20150006 "Travaux Citadelle"	Souterrains Gros Œuvre (dossier subsidié 95 % par le SPW-Patrimoine via accord cadre)
DE 124/724CI-60 20150006 "Travaux Citadelle"	Salles de location
DE 124/724CI-60 20150006 "Travaux Citadelle"	Monte Escalier
DE 124/724CI-60 20150006 "Travaux Citadelle"	Alarmes Centre du Visiteur

5.2.2. **Avenants, dépenses supplémentaires, extensions de mission et approbations de phases**

Article	Description des travaux
DE 124/724CI-60-2008	Travaux de restauration des murailles situées entre le Bonnet de Prêtre et la Tour Joyeuse
DE 124/724CI-60-2012	Caserne de Terra Nova – Travaux de gros œuvre, parachèvement et techniques spéciales – lot 1 – avenant 10
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 3 – avenant 1
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 1 – avenant 1
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 5 – avenant 1
DE 124/724CI-60-2013	Restauration des murailles du Bastion de Sambre – avenant 1
DE 124/724CI-60-2013	Restauration des murailles du Bastion de Sambre – avenant 2
DE 124/724CI-60-2013	Restauration de deux anglées des Grands Fossés – avenant 1
DE 124/724CI-60-2013	Restauration de deux anglées des Grands Fossés – avenant 2
DE 124/724CI-60-2013	Restauration de deux anglées des Grands Fossés – avenant 3
DE 124/724CI-60-2013	Restauration des menuiseries extérieures du 1 ^{er} étage de l'ancienne caserne de Terra Nova – avenant 1
DE 124/724CI-60-2014	Restauration de la muraille – avenant 1
DE 124/724CI-60-2014	Restauration de la muraille – avenant 2
DE 124/724CI-60-2014	Restauration de la muraille – avenant 3
DE 124/724CI-60-2014	Requalification des abords de Terra Nova – avenant 1
DE 124/724CI-60-2014	Requalification des abords de Terra Nova – avenant 2
DE 124/724CI-60-2014	Requalification des abords de Terra Nova – avenant 3
DE 124/724CI-60-2014	Requalification des abords de Terra Nova – avenant 4
DE 124/724CI-60-2014	Fourniture et pose d'une signalétique touristique – avenant 1
DE 124/724CI-60-2014	Fourniture et pose d'une signalétique touristique – avenant 2

5.2.3. **Décomptes finaux et clôtures de marchés**

Article	Description des travaux
2004	Restauration des murailles situées dans le Grand Fossé face au Stade des Jeux
DE 124/733CI-51-2012	Bureau d'études pour les techniques spéciales en vue des travaux de restructuration prévus à l'ancienne caserne de Terra Nova
DE 124/724CI-60-2012	Caserne de Terra Nova – Travaux de gros œuvre, parachèvements et techniques spéciales – lot 1
DE 124/724CI-60-2012	Caserne de Terra Nova – Travaux de gros œuvre, parachèvements et techniques spéciales – lot 3
DE 124/724CI-60-2012	Caserne de Terra Nova – Travaux de gros œuvre, parachèvements et techniques spéciales – lot 4
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 3

Article	Description des travaux
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 1
DE 124/724CI-60-2012	Travaux de fourniture et services relatifs à l'aménagement scénographique du centre du visiteur de la Citadelle – lot 5
DE 124/724CI-60-2013	Restauration du Bastion de Sambre

5.3. Cellule technique

5.3.1. Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchages et tonte sur le site)
- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule "technique »

5.3.2. Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières HERAS + structures d'exposition en plein air + aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (Cfr. infra) et à plusieurs autres évènements s'étant déroulés à la Citadelle et à Namur.

5.3.3. Projets

- projet achevés en 2015
 - **Caserne de Terra Nova / Centre du Visiteur / Made in Namur** : cfr. infra.
 - **Bastion de Sambre**: la restauration du Bastion a constitué la phase 1quater du **programme** de restauration des murailles résultant de la fiche d'état sanitaire de celles-ci. Cette restauration est comprise dans l'accord-cadre conclu avec la Wallonie en 2014 et donc subsidiée par cette dernière à hauteur de 95% du montant des travaux. Situé au pied de la Citadelle et plus précisément au pied de la Rampe Verte, le Bastion de Sambre a révélé, grâce aux fouilles archéologiques menées par le SPW, des vestiges d'une construction antérieure au bastion qui l'a enchâssé, ces vestiges étant potentiellement ceux de la première porte de Bordial dont la première mention remonte au 13^e siècle.

Réception provisoire des travaux: 08 septembre 2015 - Subsidés : 95 % SPW.

- **Murailles 41**: la restauration des murailles situées aux abords immédiats de la caserne de Terra Nova s'inscrit autant dans la mise en œuvre du programme de restauration résultant de la fiche d'état sanitaire des murailles, que dans le cadre du projet de rénovation de la caserne elle-même et de création du Centre du Visiteur. Cette restauration est comprise dans l'accord-cadre conclu avec la Wallonie en 2014 et donc subsidiée par cette dernière à hauteur de 95% du montant des travaux. A noter qu'avec le réaménagement de la terrasse orientale de la caserne, ces travaux offrent désormais un cadre rénové pour les réceptions et animations en lien avec les salles de location de la caserne.

Réception provisoire des travaux: 11 décembre 2015 - Subsidés: 95 % SPW).

- **Anglée Grand Fossé:** ce projet résulte également de la fiche d'état sanitaire des murailles. Celle-ci a identifié deux anglées à restaurer dans les meilleurs délais afin d'éviter un effondrement entraînant potentiellement une majeure partie des murailles voisines. Le projet portait initialement sur ces deux anglées. Une fois le chantier entamé sur l'anglée supérieure, l'état des murailles au-delà de la zone envisagée s'est révélé très préoccupant et il a été recommandé d'étendre la zone d'intervention sur celles-ci afin de garantir la pérennité de la restauration. La restauration de la seconde anglée est dès lors reportée à brève échéance et sera remise à l'étude en tenant compte des enseignements de ce premier chantier de restauration d'anglée.

Réception provisoire des travaux: 15 décembre 2015 - Subsidés : 95 % SPW.

- Projets en cours au 31 décembre 2015

- **Abords Terra Nova :** le réaménagement complet des abords de la caserne de Terra Nova accompagne le projet de rénovation de la caserne elle-même et de création du Centre du Visiteur. En effet, ce projet a réorganisé et rénové les lieux pour plus de confort et d'agrément des visiteurs et usagers du site. La terrasse d'accès au Centre du Visiteur a été rénovée. Une zone de jeux pour enfants a été créée. La terrasse orientale a été pavée afin d'offrir un cadre extérieur de qualité complétant les salles de location.

Début de chantier: 15/08/2015 - Fin de chantier: 31/03/2016 - Pas de subside

- **Muraille 2A:** la restauration de cette muraille constitue la phase 1bis du programme de restauration des murailles résultant de la fiche d'état sanitaire de celles-ci. Cette restauration est comprise dans l'accord-cadre conclu avec la Wallonie en 2014 et donc subsidiée par cette dernière à hauteur de 95% du montant des travaux. Située au sommet des Pas de Géant et à côté de la Porte de Médiane, cette muraille a la particularité de présenter plusieurs arcades adossées à un mur plus ancien fermant le fossé médiéval du château comtal. Les fouilles archéologiques menées dans le cadre du chantier ont mis au jour l'avant de ce mur et permis de confirmer son ancienneté remontant selon toute vraisemblance au Moyen Age.

Début de chantier: 08/06/2015 - Fin de chantier: 06/04/2016 - Subsidés: 95 % SPW

- **Mise en lumière de la Citadelle – Eclairage patrimonial:** ce projet a pour objectif la mise en valeur nocturne de la Citadelle par la mise en œuvre d'un éclairage de ces murailles et éléments monumentaux particuliers (ex. Tour du Guetteur, tours médiévales, pont hollandais, ...) visibles tant depuis Namur que Jambes. Le marché, approuvé par le Conseil en septembre 2015, était en phase de soumission en date du 31 décembre 2015, les offres étant attendues pour le 18 janvier 2016.

Subsidés: décision favorable du Ministre du Patrimoine (26 novembre 2015) quant à l'allocation d'un subside de 800.000 € dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en lumière de monuments classés en Wallonie.

- **Souterrains restauration et scénographie:** A la suite de la fiche d'état sanitaire des souterrains et dans la foulée de la création du Centre du Visiteur, ce projet a pour double objectif:
 - de restaurer les Grands Souterrains dont plusieurs tronçons présentent d'importants désordres hypothéquant à la fois la pérennité du monument et la sécurité des visiteurs. Restauration subsidiée par l'accord-cadre conclu avec la Wallonie
 - de renouveler la présentation des lieux et dès lors leur attractivité au moyen d'une scénographie nouvelle et moderne au service des guides assurant les visites des lieux

Le marché de restauration a été attribué en 2015 (cfr. supra)

Le marché de scénographie, approuvé par le Conseil en octobre 2015, était en phase de soumission en date du 31 décembre 2015, les offres étant attendues pour le 25 janvier 2016.

Subside: 95 % SPW (Restauration) + 30.708,40 € (CGT – Scénographie)

- **Tour du Guetteur** : la Tour du Guetteur présentant les premiers signes de faiblesse, le projet consiste en premier a mené à bien une restauration et une stabilisation de cet élément symbolique à la proue de la Citadelle. L'aménagement de l'espace précédemment occupé par la collégiale médiévale de Saint-Pierre-au-Château accompagnera cette restauration et permettra de plus de mettre les vestiges archéologiques à l'abri de l'érosion et d'empêcher le stationnement sauvage à cet endroit pour un en faire un lieu d'observation privilégié du paysage namurois. En date du 31 décembre 2015, le projet en était à la finalisation du projet définitif en vue de l'obtention du certificat de patrimoine préalable à l'obtention du permis d'urbanisme. Estimation encore imprécise à cette date.

5.4. Cellule touristique

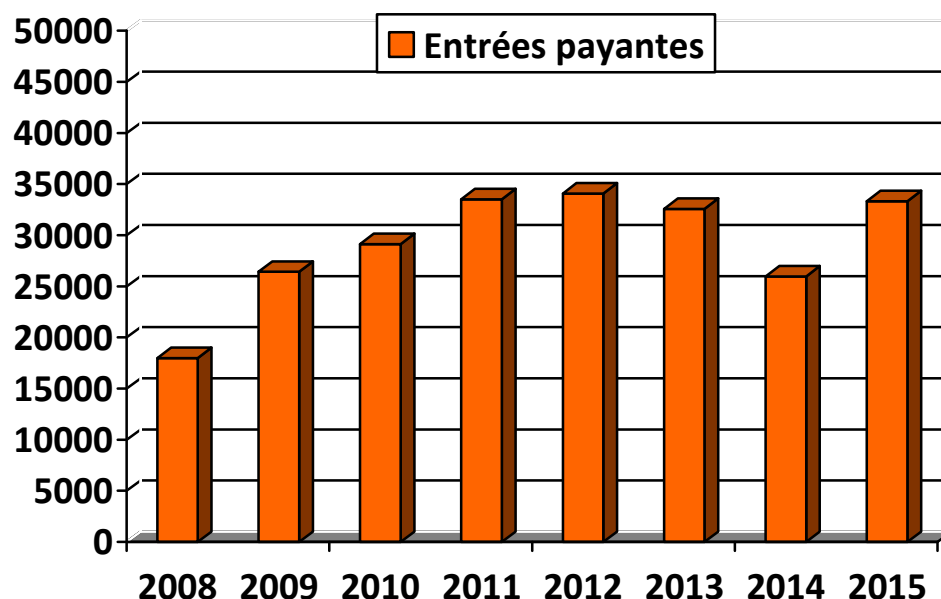
5.4.1. Coordination C.A.C. - Animations

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2015, **33.340** "entrées » pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend :

- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes
- la visite guidée des souterrains (seule)

A noter que l'année 2015 a été marquée par l'ouverture du Centre du Visiteur qui, par l'accroissement de l'attrait du site, a permis de renouer avec les taux de fréquentation des années 2011 à 2013 et ce après 6 mois seulement d'ouverture.

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente	Croissance par rapport à 2008
2008	17.988	- 10%	-
2009	26.438	+ 47 %	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %	+ 62 %
2011	33.512	+ 15 %	+ 86 %
2012	34.069	+ 2 %	+ 89 %
2013	32.585	- 4,5 %	+ 81 %
2014	25.978	- 10 %	+ 44 %
2015	33.340	+ 28 %	+ 85 %



Le Comité Animation Citadelle asbl a en outre développé les animation suivantes :

Dates	Produit	Fréquentation
14 et 15 février	"5 ^{ème} Salon des vignerons namurois d'ici et de là-bas"	660
14 mars au 30 aout 2015	Rops / Fabre	Indéterminé
28 mars	Balade aux flambeaux :	91
03-04-05, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 24, 25 et 26 juillet	"Waterloo, the day after"	1.125
05 et 06 septembre	Bivouac des Canaris	Indéterminé
12 et 13 septembre	Journées du Patrimoine	Indéterminé
du 09 au 18 octobre et du 15 au 18 octobre	Festival Nature Namur	Indéterminé
31 octobre au 03 novembre	Halloween à la Citadelle	3.183
21 novembre	Aux armes Citoyens	66

La Citadin a fonctionné du 1^{er} avril 2015 au 08 novembre 2015 durant les weekends, jours fériés et congés scolaires et tous les jours à partir du 1^{er} juin jusqu'au 13 septembre. Elle a transporté en tout 3.286 passagers.

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'évènements s'élevait en 2015 à 326.800 €.

5.4.2. Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisations pour les activités de type "aventures", les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants
- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisation et définition des conditions d'occupation pour évènements
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'évènements sur le domaine public

5.4.3. **Equipements et Infrastructures touristiques**

- **Projet achevé**
 - **Caserne de Terra Nova / Centre du Visiteur / Made in Namur:** ce triple projet portant sur la caserne avait pour enjeu le positionnement de Terra Nova et de la caserne en particulier comme point de concentration des visites de la Citadelle. La rénovation des façades et châssis de la caserne a redonné un lustre certain au bâtiment. Sa restructuration, en plus de permettre l'installation du Centre du Visiteur, offre désormais un lieu neuf, moderne et accueillant pour les visiteurs. Le Centre du Visiteur présente enfin l'histoire commune de la Citadelle et de Namur jusqu'à nos jours, au moyen d'une scénographie moderne et évolutive. L'aménagement du Made in Namur offre le complément horeca indispensable à toute attraction touristique avec la particularité d'un choix résolu de mise en avant des produits de bouche namurois.

Inauguration: 26 juin 2015

Subsides: 80.217,00 € TVAC (UREBA) / 814.548,60 € TVAC (CGT)

- **Projet en cours**
 - **Signalétique touristique:** ce projet vise à combler le déficit de signalisation directionnelle permettant aux visiteurs de s'orienter correctement sur le site lors de leur arrivée et au cours de leur visite. Ce projet à vocation essentiellement piétonne met en œuvre des dispositifs de plusieurs types formant un ensemble esthétique cohérent avec le mobilier déjà en place et l'identité visuelle de la Citadelle. En date du 31 décembre 2015, le projet en était à la pose des premiers dispositifs, la finalisation du projet étant programmée pour l'été 2016.

Subside escompté: 356.275,35 € TVAC (CGT)